



Comment enlever les condamnations du bulletin n°3

Par **karinesoto**, le **27/02/2008** à **17:48**

Bonjour,rn j'aimerais savoir comment effacer les condamnations du bulletin n°3 les rn jugements remontent en 1998rn si c'est une requête auprès du tribunal qui à jugé l'affaire,car je dois rn prendre la gérance d'un café brasserie qui appartient à mon père,il faut la rn licence 4.Me faut il un avocat en droit pénal?Merci

Par **ly31**, le **27/02/2008** à **20:16**

Bonjour,rnrnJe vous conseille de vous rapprocher d'un Avocatrn rnIl faut savoir, que toutes les peines inscrites sur le bulletin n° 3 du casier judiciaire ne peuvent être effacées rn rnJe vous souhaite bon couragernrnly31

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **00:39**

Bonsoirrn rnvous pouvez consulter faire une demande en ligne de votre casier judiciaire B3rn rnIl apparaît au vue de vos déclaration très peu probable qu'une condamnation y soit inscrite.rn rnEn effet ce bulletin ne comporte que les condamnations les plus graves prononcées pour crime ou délit : rn rn les condamnations à un emprisonnement de plus de deux ans sans sursis ou dont le sursis a été intégralement révoqué,rn les condamnations à un emprisonnement sans sursis ne dépassant pas deux ans si le tribunal en a ordonné la mention,rn rn les interdictions, déchéances ou incapacités prononcées à titre principal

pendant leur durée. rnrn les décisions prononçant le suivi socio-judiciaire prévu par l'article 131-36-1 du Code pénal ou la peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs, pendant la durée de la mesure. rnrnVous trouvez ci dessous le lien vous permettant de faire votre demande en ligne (faîtes un copier:coller)rnrn<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>rnrnRestant à votre disposition.